

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Montpellier, le

21 SEP. 2017

Direction Énergie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Évaluation Environnementale Est

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :

Nos réf. : 2017-005399

Affaire suivie par : Isabelle AUSCHER

Isabelle.AUSCHER@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 85 – Fax : 04 67 15 68 12

Monsieur le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude  
Service de l'eau et des milieux aquatiques  
105 boulevard Barbès  
11838 CARCASSONNE CEDEX 9

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

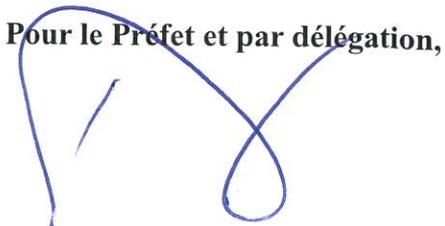
**projet de demande de renouvellement d'autorisation de la station d'épuration de Carcassonne  
St Jean et son système de collecte**

Par courrier reçu le **21 juillet 2017**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de demande de renouvellement d'autorisation de la station d'épuration de Carcassonne St Jean et son système de collecte, déposé par CARCASSONNE AGGLO.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTANE  
Directeur Adjoint DE